Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026117delib-DE
Reçu le 14/10/2026

ARPAJON
Cœur de vie

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBERATION n°2026-117 du 30 septembre 2026
OBJET : Convention de partenariat avec la Ville d'Arpajon-sur-Cère

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents et représentés : 33 Date de la convocation : **24 septembre 2026**	L'An deux mille vingt-six le trente septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme PERDEREAU, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, Mme FREHAT, M. RICARD, M. BATTOUFFLET, Mme HUBERT, M. DA SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme ANDRIEU, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme ERBS, M. BACCHETTA, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. RAHAIEM, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO. **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. DANIEL par Mme PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme TOHON par Mme KRIMI.

Mme Dominique CHEMIT est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026117delib-DE
Reçu le 14/10/2026

DÉLIBERATION n°2026-117 du 30 septembre 2026
OBJET : Convention de partenariat avec la Ville d'Arpajon-sur-Cère

Depuis plusieurs années maintenant, Arpajon dans le département de l'Essonne et Arpajon-sur-Cère dans le département du Cantal œuvrent à un rapprochement.

Animées par une volonté commune de renforcer leurs liens, les deux villes ont décidé en 2026 d'établir une convention de partenariat.

Pour reprendre les mots de ladite convention qui vous est proposée, l'objectif de ce partenariat est de développer des relations dans un esprit de confiance, de réciprocité et de respect.

Cette convention vise à favoriser et à encourager les échanges entre les Arpajonnais, les institutions, les associations, les établissements scolaires, les acteurs économiques, culturels, sportifs et sociaux.

Les deux villes actent par ailleurs que ce partenariat pourra dans l'avenir évoluer vers la création d'un jumelage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat annexée au présent projet de délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la ville d'Arpajon et la ville d'Arpajon-sur-Cère ont des liens d'amitié et œuvrent à un rapprochement depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT la volonté de chaque ville d'établir une convention de partenariat,

CONSIDÉRANT que le projet de convention de partenariat a pour objet de développer des relations dans un esprit de confiance, de réciprocité et de respect,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire d'Arpajon à signer la convention de partenariat avec la ville d'Arpajon-sur-Cère, annexée à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

VILLE D'ARPAJON (Essonne)

Isabelle PERDEREAU.